Ce fichier a été téléchargé le Monday 25 August 2025 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
Jan. 24, 2023

- Citer cette page

  Pour citer cette page

  Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on Aug. 25, 2025.
  Permalink : https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/
-

Code civil

Chapitre I — Dispositions générales

Extrait

Article 899

Version du Jan. 1, 1835

Texte source : ***Modification de l'orthographe.***

Il en sera de même de la disposition entre-vifs ou testamentaire par laquelle l'usufruit sera donné à l'un, et la nue propriété à l'autre.